

BUDGET PRIMITIF 2026



RAPPORT DE PRESENTATION

CM du 28 avril 2026

PREAMBULE :

L'article 2313-1 du CGCT du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Budget Primitif et au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune.

Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. L'année de renouvellement municipal, un délai supplémentaire est accordé aux collectivités qui peuvent le voter jusqu'au 30 avril.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Ces deux sections doivent être votées en équilibre, les recettes étant égales aux dépenses.

La section de fonctionnement retrace l'ensemble des recettes et des dépenses liées à la gestion courante de la commune. L'excédent dégagé permet de financer le remboursement du capital de la dette et de contribuer à l'autofinancement des investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Un budget est soumis à certains principes budgétaires :

- Annualité
- Universalité
- Unité
- Equilibre
- Spécialité

SOMMAIRE

I. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les dépenses d'investissement

- 1.1 Les dépenses réelles d'investissement
- 2.1 Les dépenses d'ordre d'investissement

2. Les recettes d'investissement

- 1.1 Les recettes réelles d'investissement
- 2.1 Les recettes d'ordre d'investissement

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les dépenses de fonctionnement

- 1.1 Les dépenses réelles de fonctionnement
- 2.1 Les dépenses d'ordre de fonctionnement

2. Les recettes de fonctionnement

- 1.1 Les recettes réelles de fonctionnement
- 2.1 Les recettes d'ordre de fonctionnement

Traduction des orientations stratégiques et des projets portés par la collectivité, le Budget Primitif 2026 a fait l'objet d'une première estimation chiffrée lors du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), présenté au Conseil municipal du 7 avril 2026.

Plus qu'un exercice comptable, ce budget traduit une ambition : celle de continuer à agir, investir et protéger, malgré les contraintes.

Lors de cette séance, le contexte d'élaboration du budget primitif 2026 a été présenté. Celui-ci s'inscrit en effet dans un environnement financier national contraint pour les collectivités territoriales. La loi de finances pour 2026 confirme des tendances structurelles déjà à l'œuvre ces dernières années : gel des dotations de l'État, renforcement des mécanismes de péréquation et réduction des marges de manœuvre financières.

En parallèle, les collectivités doivent faire face à une progression continue de leurs charges, en particulier des dépenses de personnel, sous l'effet notamment de la poursuite de la hausse des cotisations à la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL). Cette dynamique s'inscrit également dans un contexte inflationniste persistant, marqué par la hausse des coûts de l'énergie et des matières premières, consécutive aux crises récentes, ainsi que, en 2026, par une augmentation notable du carburant, tandis que la revalorisation des bases fiscales demeure limitée.

Dans ce contexte, les marges de manœuvre de la collectivité se resserrent, rendant nécessaires des choix budgétaires à la fois rigoureux et structurants.

Malgré ce cadre exigeant, la collectivité maintient une gestion financière rigoureuse et responsable. Celle-ci vise à préserver sa capacité d'autofinancement, à garantir des équilibres budgétaires durables et à assurer la continuité ainsi que la qualité des services publics rendus à la population.

La municipalité réaffirme sa volonté de préserver une situation financière saine tout en poursuivant les projets structurants du mandat à savoir :

- ✓ Continuer à investir pour préparer l'avenir et améliorer le cadre de vie ;
- ✓ Protéger les services publics de proximité, essentiels au quotidien des habitants ;
- ✓ Maîtriser ses dépenses afin de garantir un autofinancement solide et durable.

Dans cette dynamique, la Ville poursuit son engagement autour de politiques publiques fortes telles que :

Assurer la sécurité de tous : en renforçant la présence sur le terrain, en élargissant les plages d'intervention (embauche de trois agents de Police Municipale pour renforcer et structurer la sécurisation des soirées) et en consolidant les dispositifs de vidéoprotection.

Accélérer la transition énergétique et écologique : en poursuivant les grandes opérations de rénovation du patrimoine communal (voirie et bâtiments), en améliorant la performance énergétique des bâtiments et en anticipant les obligations réglementaires à venir (décret tertiaire, cours OPSIS, reconstruction de l'école Soullins, éclairage public).

Soutenir la vitalité du territoire : en accompagnant les commerces de proximité, en dynamisant la vie locale et associative, et en facilitant l'installation de professionnel de santé. Il convient de préciser que les crédits nécessaires à l'aménagement de la Maison de santé seront inscrits au Budget Supplémentaire 2026.

Plus globalement le Budget Primitif 2026 s'inscrit dans les orientations pluriannuelles fixées par la mandature 2026-2033 à savoir :

- 0% d'augmentation des taux de fiscalité (taxe foncière) ;

- 0% d'augmentation de l'endettement ;
- 35 millions d'€ d'investissements utiles.

Dans un contexte de forte contrainte, le Budget Primitif 2026 vise à concilier la maîtrise des finances et l'ambition pour le territoire.

Le Budget Primitif 2026 s'établit en baisse de 8,81 % (soit – 4 448 235,09 €) par rapport au budgété 2025 (Reste à réaliser 2024 et résultat 2024 inclus) et intègre les orientations définies lors du Rapport d'Orientation Budgétaire. Il repose sur des équilibres structurants, garants de la soutenabilité financière de la collectivité :

- ✓ Un autofinancement préservé, estimé à 3,5 M €, permettant de soutenir l'investissement ;
- ✓ Un endettement maîtrisé, compatible avec les capacités financières de la Ville ;
- ✓ Un ratio de désendettement contenu sous le seuil des 10 ans, traduisant une gestion saine et prudente ;
- ✓ Une maîtrise renforcée des dépenses de fonctionnement, malgré des évolutions contraintes, notamment liées à la progression de la masse salariale (GVT) et à la hausse des prix.

Dans ce cadre, la Ville réaffirme sa volonté d'accompagner le développement du territoire et de répondre aux besoins de la population :

- ✓ Maintenir un niveau d'investissement soutenu mais responsable, orienté vers l'amélioration du cadre de vie ;
- ✓ Préparer l'avenir et accompagner le développement de la commune ;
- ✓ Poursuivre les actions en faveur de la transition écologique ;
- ✓ Maintenir la qualité et l'accessibilité des services publics sans augmentation des impôts ;
- ✓ Poursuivre la maîtrise des charges de fonctionnement tout en intégrant les hausses, telles que les charges du personnel (évolutions exogènes) et les fluides ;
- ✓ Poursuivre les politiques publiques essentielles (sociales, culturelles, éducatives, environnementales et de sécurité) ;
- ✓ Maintenir le soutien au tissu associatif, acteur clé de la cohésion territoriale, malgré les contraintes financières.

Compte tenu de tous ces éléments, le Budget Primitif 2026 se présente comme suit :

Section	pour mémoire Budgété 2025	Propositions nouvelles BP 2026	Evolution BP 2026 / budgété 2025 en %	Evolution BP 2026 / budgété 2025 en €
INVESTISSEMENT	13 539 996,19 €	9 011 173,00 €	-33,45%	-4 528 823,19 €
FONCTIONNEMENT	36 942 303,44 €	37 022 891,54 €	0,22%	80 588,10 €
TOTAL BUDGET	50 482 299,63 €	46 034 064,54 €	-8,81%	-4 448 235,09 €

Le budgété 2025 en investissement intègre les Restes à Réaliser (RAR) 2024 et l'intégration des résultats 2024. Quant aux propositions nouvelles 2026, elles n'intègrent ni les résultats 2025 ni les RAR 2025. Ces derniers seront repris au budget supplémentaire.

Les grands équilibres du Budget Primitif 2026 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Montant en €	%
Dépenses de gestion courante (A)	32 701 891,54	88,33%
Dépenses financières (B)	793 000,00	2,14%
Dépenses réelles de fonctionnement (I = (A + B))	33 494 891,54	90,47%
Dépenses d'ordres (II)	3 528 000,00	9,53%
Autofinancement	3 500 000,00	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (I + II)	37 022 891,54	100,00%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Montant en €	%
Recettes de gestion courante (A)	36 994 791,54	99,92%
Recettes financières (B)	100,00	0,00%
Recettes réelles de fonctionnement (I = (A + B))	36 994 891,54	99,92%
Recettes d'ordres (II)	28 000,00	0,08%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (I + II)	37 022 891,54	100,00%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Montant en €	%
Dépenses d'équipement (A)	5 675 673,00	62,98%
Dépenses financières (B)	2 907 500,00	32,27%
Dépenses réelles d'investissement (I = (A + B))	8 583 173,00	95,25%
Dépenses d'ordres (II)	428 000,00	4,75%
Total des dépenses d'investissement hors RAR	9 011 173,00	100,00%

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Montant en €	%
Recettes d'équipement (A)	500 000,00	5,55%
Recettes financières (B)	4 583 173,00	50,86%
Recettes réelles d'investissement (I = (A + B))	5 083 173,00	56,41%
Recettes d'ordres (II)	3 928 000,00	43,59%
Total des recettes d'investissement hors RAR	9 011 173,00	100,00%

TOTAL BUDGET 2026	46 034 064,54	
--------------------------	----------------------	--

TOTAL BUDGET 2026	46 034 064,54	
--------------------------	----------------------	--

L'équilibre financier au BP 2026 est principalement marqué par :

- ✓ L'ajustement par rapport au réalisé 2025 des charges à caractère général ;
- ✓ L'intégration de la hausse de 3 points de la cotisation de la CNRACL (LFI 2026) ;
- ✓ La limitation des frais de personnel par le report de créations de poste et de certains remplacements ;
- ✓ L'intégration de la hausse des dépenses incompressibles telles que le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), ainsi que l'effet en année pleine des créations de postes en 2025 ;
- ✓ La revalorisation forfaitaire des bases fiscales à 0,83%, ainsi que le maintien des taux de fiscalité afin de préserver les ménages ;
- ✓ La reconduction des enveloppes des dotations perçues en 2025 ;
- ✓ L'absence d'inscription des pénalités liée à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) ;
- ✓ Les recettes liées aux cessions de biens ;
- ✓ Des dépenses d'équipements de 5,675 millions d'euros dans le cadre du PPI 2026-2032 ;
- ✓ Un autofinancement à hauteur de 3,5 millions d'euros ;
- ✓ Une enveloppe maximale d'emprunt limitée à 3 056 000€ de façon à contenir la progression de l'endettement (+156K€).

I. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le Budget Primitif 2026 ne prend pas en compte les résultats 2025 par anticipation, ni les restes à réaliser (RAR). Ces derniers seront intégrés lors du budget supplémentaire (BS). Des propositions et des ajustements seront donc entrepris lors du BS.

Les crédits de la section d'investissement au Budget Primitif 2026 s'élèvent à 9 011 173 € et enregistre une baisse de 33,45% (soit - 4 528 823.19 €) par rapport au budgété 2025 (y compris les restes à réaliser et les résultats d'investissement).

1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

- ✓ 8 583 173 € de dépenses réelles d'investissement ;
- ✓ 428 000 € de dépenses d'ordre d'investissement.

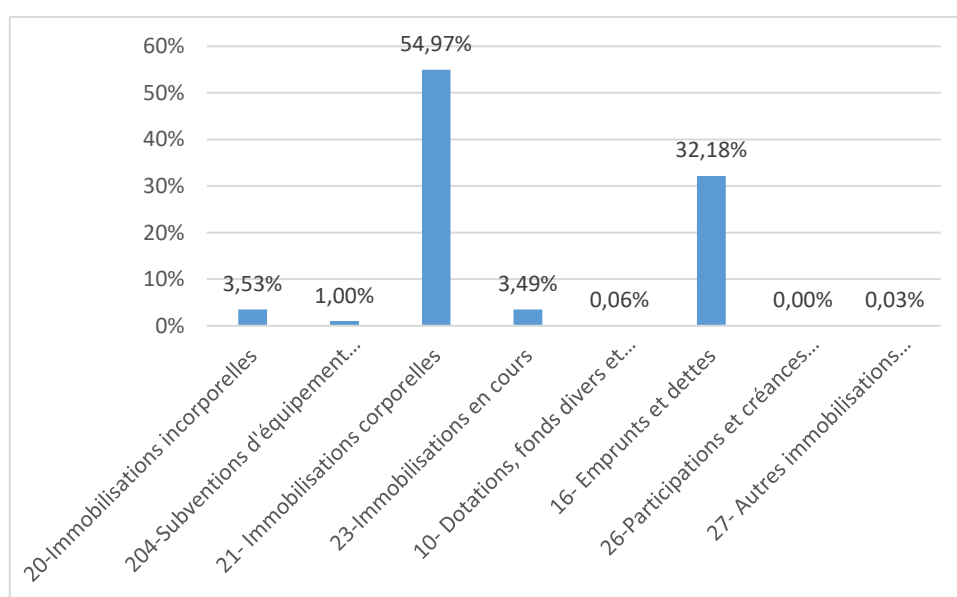
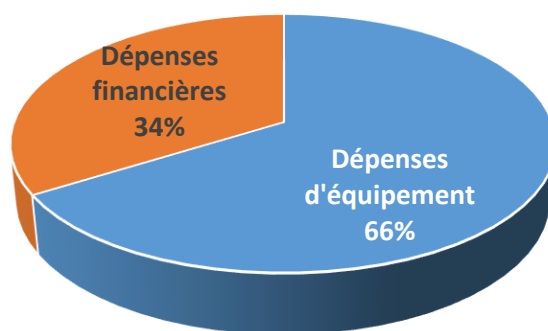
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Montant en €	%
20-Immobilisations incorporelles	318 000,00	3,53%
204-Subventions d'équipement versées	90 000,00	1,00%
21- Immobilisations corporelles	4 953 028,28	54,97%
23-Immobilisations en cours	314 644,72	3,49%
Dépenses d'équipement	5 675 673,00	62,98%
10- Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00	0,06%
16- Emprunts et dettes	2 900 000,00	32,18%
26-Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00%
27- Autres immobilisations financières	2 500,00	0,03%
Dépenses financières	2 907 500,00	32,27%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	8 583 173,00	95,25%
040-Opérations d'ordres de transfert entre sections	28 000,00	0,31%
041-Opérations patrimoniales	400 000,00	4,44%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	428 000,00	4,75%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 011 173,00	100,00%

1.1 Les dépenses réelles d'investissement : 8 583 173€

Pour les dépenses réelles d'investissement, on retrouve principalement: les immobilisations corporelles, les immobilisations en cours et le remboursement des emprunts.

Elles représentent 95,25% des dépenses d'investissement et se subdivisent comme suit

- ✓ Les dépenses d'équipement pour 5 675 673,00 € ;
- ✓ Les dépenses financières pour 2 907 500,00 €.



1.1.1 Les dépenses d'équipement : 5 675 673 €

Elles regroupent toutes les dépenses relatives aux travaux et aux études (chapitre 20, 204, 21 et 23) dont :

- 2 372 000 € sont consacrés aux projets ;
- 2 328 000 € aux Travaux Neufs et Grosses Réparations (TNGR) ;
- 431 700 € à l'informatique ;
- 90 000 € pour les surcharger foncières ;
- 453 973 € pour les équipements des autres services.

Thème	Montant en €
Projets	2 372 000 €
Equipement public	386 000 €
Mairie et services municipaux : climatisation des locaux de la Direction de l'Education (ancien locaux CCAS)	100 000 €
ANRU (études)	185 000 €
Musée (travaux de réparations et sécurisation de la toiture)	20 000 €
Marché du Donjon (travaux de réfection de la toiture)	81 000 €
Espace public	666 000 €
Plan Vélo et Ville 30	20 000 €
Centre historique (travaux d'aménagement Parking Savary / Travaux d'EP Îlot Montmartel /Réveillon/Impasse Mairie	206 000 €
Place de la Pyramide (Abords résidence Souflot + réfection avenue de Melun)	390 000 €
Végétalisation : plantation d'arbres	50 000 €
Scolaire – Petite Enfance	1 220 000 €
Reconstruction école maternelle Soulins	1 060 000 €
Création cours Oasis à l'école de Mardelles	60 000 €
Travaux à la Crèche Charrière	100 000 €
Sport	100 000 €
Gymnase Lavenu (réfection du sol)	100 000 €
Travaux Neufs et Grosses Réparations (TNGR)	2 328 000 €
Espace urbain y compris voirie et éclairage public	1 460 000 €
Scolaire	240 000 €
Petite-enfance	56 000 €
Equipements sportifs	70 000 €
Bâtiments culturels	16 000 €
Bâtiments administratifs et autres besoins	446 000 €
Cimetières	40 000 €
Autres	975 673 €
Investissements autres services	
- Informatique : 431 700 €	885 673 €
- Autres services : 453 973 €	
Surcharges Foncières pour la production de logement social	90 000 €
TOTAL GENERAL	5 675 673 €

1.1.2 Les dépenses financières : 2 907 500 €

Elles intègrent :

- ✓ Le remboursement du capital de la dette : 2 900 000 € ;
- ✓ Le reversement de la taxe d'aménagement : 5 000 € ;
- ✓ Une enveloppe pour les dépôts et cautionnements versés : 2 500 €.

1.2 Les dépenses d'ordre d'investissement : 428 000€

Elles sont constituées par :

- La reprise de subvention d'investissement pour 28 000 € ;
- Les opérations patrimoniales pour 400 000 €. Elles consistent à reclasser les frais d'études suivis de travaux dans un compte d'immobilisation (travaux) afin de les intégrer au coût de l'opération d'investissement. Il s'agit d'opérations d'ordre budgétaire, neutres financièrement, qui se traduisent par une inscription simultanée en dépenses et en recettes.

2. Les recettes d'investissement

Elles se répartissent comme suit :

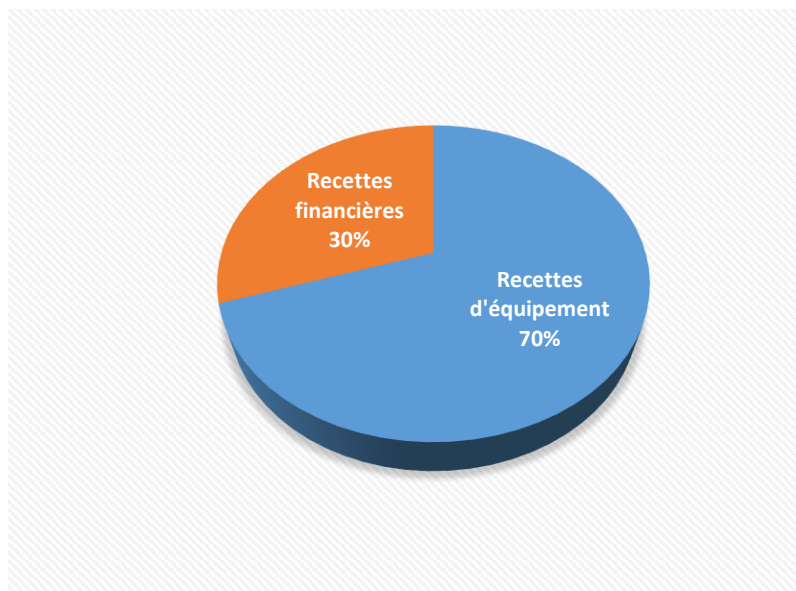
- ✓ 5 083 173 € de recettes réelles d'investissement ;
- ✓ 3 928 000 € de recettes d'ordre d'investissement.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Montant en €	%
13 - Subventions d'investissement	500 000,00	5,55%
16 - Emprunt et dettes assimilées	3 056 173,00	33,92%
23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00%
Recettes d'équipement	3 556 173,00	39,46%
10 - Dotations, fonds divers	655 000,00	7,27%
(1068) - Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00%
16 - Emprunt et dettes assimilées (165-166-16449)	0,00	0,00%
165 - Dépôts et cautionnement reçus	0,00	0,00%
024 - Produit des cessions d'immobilisations	872 000,00	9,68%
Recettes financières	1 527 000,00	16,95%
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	5 083 173,00	56,41%
021 virement de la section de fonctionnement	1 000 000,00	11,10%
040 opérations de transfert entre section	2 528 000,00	25,28%
041 - Opération patrimoniales	400 000,00	4,4%
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 928 000,00	43,59%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	9 011 173,00	100,00%

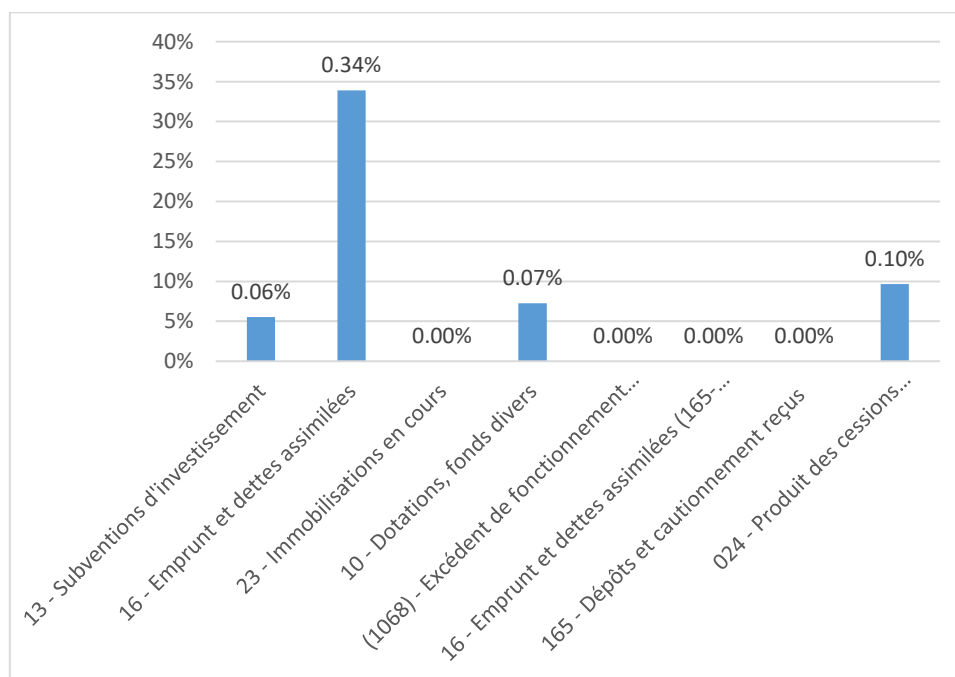
2.1 Les recettes réelles d'investissement : 5 083 173 €

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement : les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la Région, du Département), le FCTVA et la taxe d'aménagement, les emprunts.

Elles se décomposent comme suit :



Pour l'exercice 2026, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 5 083 173 €. Elles sont en baisse de 45.63% soit – 4 266 823 € par rapport au budgété 2025 en lien notamment avec la baisse de l'enveloppe des cessions.



2.1.1 Les recettes d'équipement : 3 556 173 €

Elles comprennent principalement :

- Les subventions d'investissement pour 500 000 € dans le cadre du Contrat d'Aménagement Régional (CAR) pour les projets suivants :
 - La reconstruction de l'école maternelle Soulins
 - Opération Cœur de Ville : l'aménagement des abords de l'ancien parking SAVARY
- L'enveloppe d'emprunt s'établit cette année à 3 056 173 €, soit une variation d'endettement légèrement à la hausse de 156 173 € pour l'exercice 2026.
Il convient de préciser qu'il s'agit d'une variation d'endettement maximale qui ne sera effective qu'en fonction du montant de recours à l'emprunt, des besoins de trésorerie et des réalisations comptables des investissements.

2.1.2 **Les recettes financières : 1 527 000 €**

Elles intègrent les dotations ainsi que les produits de cession

a. **Les dotations (chapitre 10) : 655 000 €**

Ces recettes comprennent :

- ✓ Le remboursement de la TVA sur les investissements 2025 estimés à 505 000 € ;
- ✓ La taxe d'aménagement pour 150 000€.

b. **Les produits de cession (chapitre 024) : 872 000 €**

Dans le cadre de sa gestion patrimoniale, la Ville prévoit en 2026 la vente de bâtis pour un montant estimé à 872 000€ dont :

- ✓ 262 000 € pour la vente d'un pavillon aux Ombrages ;
- ✓ 450 000 € pour la cession du café Gambetta ;
- ✓ 160 000 € pour un terrain AN 16 sis 1 rue de Soulins.

2.2 **Les recettes d'ordre d'investissement**

Elles s'élèvent à 3 928 000,00 € et sont constituées par :

- ✓ Le virement de la section de fonctionnement pour 1 000 000,00 € ;
- ✓ Les amortissements pour 2 528 000 € ;
- ✓ Les opérations patrimoniales pour 400 000 €.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les crédits de la section de fonctionnement au Budget Primitif 2026 s'élèvent à 37 022 891,54 €. Soit un niveau globalement stable par rapport au budgété 2025 (+0,22% soit +80 588,10 €).

1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 37 022 891,54 € et se répartissent comme suit :

- ✓ 33 494 891,54 € de dépenses réelles de fonctionnement ;
- ✓ 3 528 000 € de dépenses d'ordre.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Montant en €	%
011-Charges à caractère général	9 894 866,17	26,73%
012 -Charges de personnel	21 008 215,00	56,74%
014-Atténuation de produits	45 000,00	0,12%
65-Autres charges de gestion	1 753 810,37	4,74%
66-Charges financières	780 000,00	2,11%
67-Charges exceptionnelles	13 000,00	0,04%
68- Dotations aux provisions	0,00	0,00%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	33 494 891,54	90,47%
023-Virement à la section d'investissement	1 000 000,00	2,70%
042 -Opérations de transfert entre section	2 528 000,00	6,83%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 528 000,00	9,53%
002-résultat antérieur de fonctionnement reporté		0,00%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	37 022 891,54	100,00%

Il est constaté une faible progression des dépenses réelles de fonctionnement (+1,03% soit + 342 588,10 €) par rapport au budgété 2025 et cela malgré les mesures de la loi de finances 2026 qui impactent les collectivités.

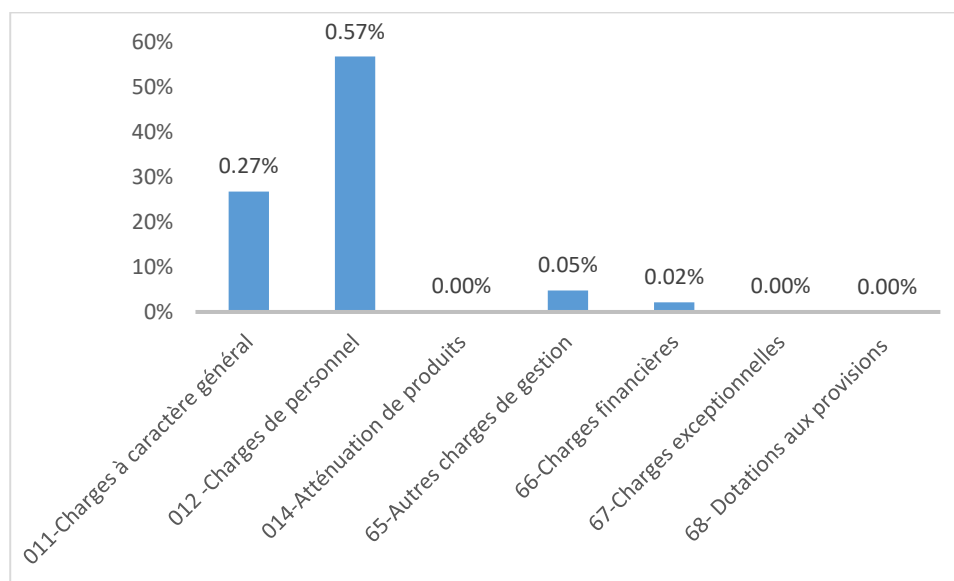
Les dépenses d'ordre quant à elles sont en repli de 6,91% (-262 000 €) par rapport au budgété 2025.

1.1. Les dépenses réelles de fonctionnement

Nous retrouvons ici toutes les dépenses récurrentes de la commune : les charges de gestion courante et les charges financières.

Pour l'exercice 2026, il est prévu pour les dépenses réelles de fonctionnement un montant de 33 494 891,54 €. Elles étaient de 33 152 303,44 € en 2025.

Elles se décomposent de la façon suivante :



1.1.1 **Les dépenses de gestion courante : 32 701 891,54 €**

Elles regroupent : les charges à caractère général, les charges de personnel, les atténuations de produits et les autres charges de gestion.

Les dépenses de gestion courante progressent de 1,21% (soit + 391 180,47 €) par rapport au budgété 2025 en lien notamment avec les frais de personnel et plus précisément avec l'augmentation de la cotisation CNRACL prévue par la loi de Finances 2026 et l'intégration du Glissement Vieillesse Technicité (GVT). L'augmentation des dépenses de gestion courante est contenue grâce aux efforts de gestion de la Ville et aux mesures d'économie réalisées.

a. **Les charges à caractère général (chapitre 011) : 9 894 866,17 €**

Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses de prestations et de fournitures permettant la réalisation des activités municipales en direction des usagers, ainsi que l'entretien et la maintenance du patrimoine de la Ville.

Les charges à caractère général diminuent de 101 908,89 € par rapport au budgété 2025 en lien avec les efforts de gestion entrepris qui se poursuivent. Elles représentent une part importante de près de 27% des dépenses de fonctionnement.

Malgré un contexte toujours inflationniste avec notamment la poursuite de l'augmentation des prix des matières premières, du carburant, des fluides, l'évolution de ce chapitre est en repli (- 1,02% par rapport au budgété 2025). Cette maîtrise des charges à caractère général fait suite aux mesures d'économie engagées par les services de la Ville mais également aux travaux de rénovation énergétique engagés sur les bâtiments administratifs et scolaires qui permettent de contenir les dépenses en matière d'énergie.

b. **Les charges de personnel (chapitre 012) : 21 008 215 €**

Il s'agit du poste de dépenses le plus important de la section de fonctionnement. Les charges de personnel représentent 56,7% du budget des dépenses de fonctionnement et progressent de 2,21% (soit + 453 488 €).

Cette augmentation est notamment marquée par la hausse de 3 points de la cotisation auprès de la CNRACL (206 984 €)

prévue par la loi de Finances 2026, et qui alourdit fortement ce poste de dépense. En neutralisant cette hausse, les dépenses du personnel demeurent contenues avec une augmentation modérée de 1,2% (soit +246 504 €) par rapport au budgété 2025 et cela malgré la prise en compte des dépenses incompressibles telles que le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et l'effet en année pleine des créations de poste en 2025.

Ces dépenses ont été estimées en tenant compte de :

- L'ajustement par rapport au réalisé 2025 ;
- L'intégration du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) ;
- L'effet en année pleine des créations de postes 2025;
- La création d'un poste d'un agent affecté aux équipements sportifs
- L'augmentation de 3 points du taux de cotisation CNRACL pour la part patronale ;
- La prévision d'une enveloppe pour la revalorisation du SMIC et de l'indemnité différentielle.

Le budget primitif actuel ne prévoit qu'une seule création de poste. Toutefois, si d'autres besoins devaient émerger, ils se feront au travers d'un ajustement des postes existants.

c. **Les atténuations de produits (chapitre 014) : 45 000 €**

Les atténuations de produits sont en hausse par rapport au budgété 2025 (+20 000 €). Elles concernent le reversement d'amendes de police.

d. **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 1 753 810,37€**

Elles se stabilisent (+19 061 €) par rapport au budgété 2025 et elles concernent principalement :

- Les indemnités, les charges sociales et la formation des élus : 363 429€ ;
- Les participations et contributions obligatoires (contingent incendie SDIS : 2000€ - participation aux dépenses de fonctionnement des écoles privées 347 639€) ;
- Les subventions aux écoles maternelles et élémentaires : 14 400€ ;
- Les subventions de fonctionnement accordées à des associations d'intérêt local : 221 650€ ;
- Les subventions de fonctionnement octroyées à la Caisse des écoles (88 033€) et au CCAS (631 070€).
- Une enveloppe pour les indemnités d'éviction : 40 000€

1.1.2 **Les dépenses financières : 793 000€**

a. **Les charges financières (chapitre 66) : 780 000 €**

Elles représentent 2,11% des dépenses de fonctionnement. Cette enveloppe intègre les intérêts d'emprunt pour l'année 2026, dans le cas où la Ville mobiliserait la totalité de l'emprunt prévu, mais également une éventuelle hausse des taux d'intérêt en lien avec le contexte international (taux d'émission projeté : 4%).

b. **Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : 13 000 €**

Elles concernent essentiellement le remboursement divers et les annulations de titres sur les exercices antérieurs.

1.2. Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Elles s'élèvent à 3 528 000 € et sont en baisse de 6,91% (- 262 000 €) par rapport au budgété 2025. Malgré un contexte très contraint, la Ville a pu dégager un autofinancement conséquent (3 500 000 €) grâce à des efforts de gestion et des mesures d'économie initiées par la Ville.

Elles comprennent :

- Les amortissements pour 2 528 000 € ;
- Le virement à la section d'investissement pour 1 000 000 €.

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 37 022 891,54€ dont :

- 36 994 891,54 € de recettes réelles de fonctionnement ;
- 28 000,00 € de recettes d'ordres.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Montant en €	%
013-Atténuation de charges	175 000,00	0,47%
70-Prestations de services	3 741 761,26	10,11%
73-Impôts et taxes/731-Fiscalité locale	25 791 342,46	69,66%
74-Dotations, subventions, participations	6 594 116,77	17,81%
75-Autres produits de gestions courante	692 571,05	1,87%
76-Produits financiers	100,00	0,00%
77-Produits exceptionnels	0,00	0,00%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	36 994 891,54	99,92%
042 -Opérations de transfert entre section	28 000,00	0,08%
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	28 000,00	0,08%
002 résultat antérieur de fonctionnement reporté	0,00	0,00%
Total des recettes de fonctionnement cumulés	37 022 891,54	100,00%

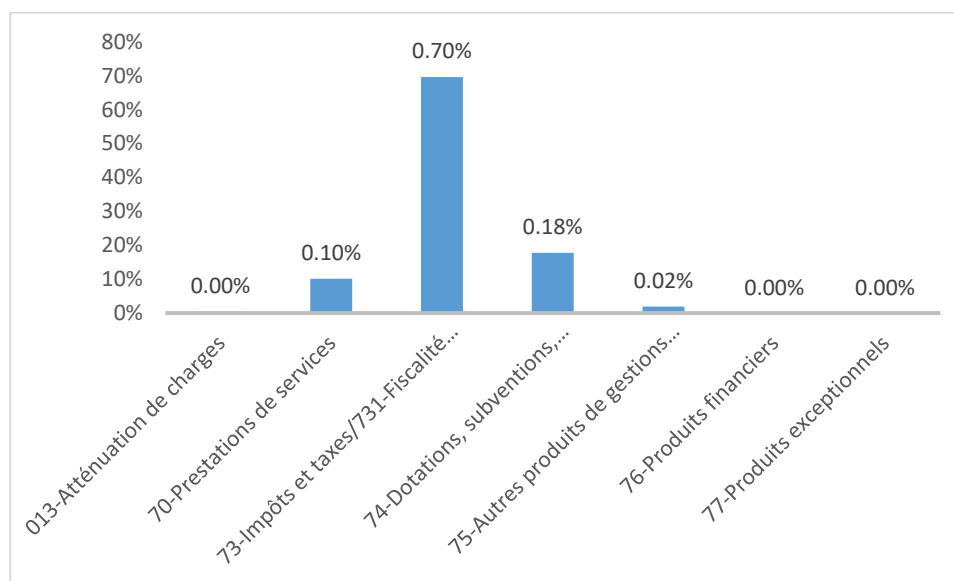
Elles progressent légèrement de 80 588,10 € par rapport au budgété 2025. Pour mémoire ce dernier intègre une affectation du résultat 2024 de 493 432,82 € qui est neutralisé sur le BP 2026 par la revalorisation forfaitaire des bases et la hausse des produits de services.

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la Ville. Au niveau des recettes, on retrouve principalement : les recettes liées à la fiscalité, les dotations, les produits des services, du domaine et les ventes diverses.

Pour l'exercice 2026, il est prévu pour les recettes réelles de fonctionnement un montant de 36 994 891,54 € (soit +1,58% ou + 576 020,92€) Elles s'élevaient à 36 418 870,62 € au budgété 2025.

Elles se décomposent de la façon suivante :



1.1.1 **Les recettes de gestion courante : 36 994 791,54€**

a. **Les atténuations de charges (chapitre 013) : 175 000 €**

Elles concernent les remboursements de frais de personnel dans le cadre du contrat d'assurance statutaire couvrant les risques décès, maladie professionnelle, accident du travail et pour les agents contractuels les remboursements des Indemnités Journalières de la Sécurité Sociale (IJSS) en cas de maladie ou accident de travail.

b. **Les produits des services (chapitre 70) : 3 741 761,26 €**

Les produits des services représentent 10,11% des recettes de fonctionnement et correspondent principalement à la participation des usagers aux activités proposées par les services municipaux (crèche, études surveillées, centre de loisirs, accueil périscolaire du matin et ou du soir, restauration scolaire, école municipale des sports, maison des arts).

Elles progressent de 8,26% (soit + 285 578,26 €) par rapport au budgété 2025 et tiennent compte de :

- L'ajustement par rapport au réalisé 2025 ;
- L'augmentation de la tarification des prestations aux familles (+3%)

c. **Les impôts et taxes (chapitre 73-chapitre 731) : 25 791 342,46 €**

Ils représentent 69,66% des recettes de fonctionnement et sont en progression de 3,47% en lien notamment avec la revalorisation forfaitaire des bases fiscales de +0,83%, et une inscription au Fonds de Solidarité de la région Ile de France

Les impôts et taxes sont constitués par :

- Les rôles supplémentaires : 6 000 € ;
- L'attribution de compensation : 49 747 € ;
- La taxe additionnelle aux droits de mutation : 1 300 000 € ;
- Les autres recettes fiscales dont :
 - Les taxes sur la consommation finale d'électricité : 450 000 € ;

- La redevance des mines : 7 200 € ;
- La taxe locale sur la publicité extérieure pour 41 500 €.
- Le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France FSRIF : 899 126 €
Pour mémoire la Ville n'était plus éligible au Fonds de Solidarité Ile de France depuis l'année 2024. La Ville se trouvait en dispositif de sortie en 2023, puis s'est retrouvée à nouveau éligible en 2025.
- Les contributions directes ou les impôts locaux estimés à 23 037 769,46 € ;
Comme indiqué dans la délibération relative aux impôts locaux, la progression sur cette recette est limitée en raison d'une baisse importante des bases fiscales sur la Taxe d'Habitation des résidences secondaires. Cette évolution entraîne mécaniquement une baisse du produit à taux constant (pour mémoire : base TH 2025 - 1 302 756 € et base TH 2026 - 1 061 000 €).

d. Les dotations et participations (chapitre 74) : 6 594 116,77 €

Elles représentent 17,81% des recettes de fonctionnement, et sont en diminution de 8,21% soit -590 030,66 € par rapport au budgeté 2025. La baisse est notamment liée à la diminution de la participation de la CAF en 2026 après une année 2025 marquée par des régularisations.

En ce qui concerne les dotations, elles sont évaluées en tenant compte de la tendance baissière constatée ces dernières années. Les dotations perçues par la Ville comprennent :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 3 106 385 € ;
- La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) : 297 991 € ;
- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) : 572 796 € ;
- L'attribution du Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle : 269 793,02 € ;
- La dotation spéciale aux titres des instituteurs : 2 808 € ;
- La dotation pour le recensement : 4 737 € ;
- La dotation pour les titres sécurisés : CNI/passeports : 55 000 €.

Dans ce chapitre, se trouvent également le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) sur les dépenses de fonctionnement estimé à 50 000 €, ainsi que les compensations fiscales liées à des dégrèvements ou exonérations accordées par l'Etat pour un montant de 138 579 €.

Les participations et subventions sont évaluées à 2 096 027,75 € et concernent :

- La participation de la Poste pour l'Agence communale : 8 400 € ;
- La participation de l'Etat pour France Service : 45 000 € ;
- La participation de la CAF estimée à 1 908 524,57 € ;
- La participation de l'Etat pour les élections : 2 505 €
- La participation de l'Etat pour le service Civique : 29 200,04 €
- Les subventions diverses pour 102 398,17€ dont :
 - 64 000€ dans le cadre de la Politique de la Ville
 - 27 100€ pour la participation du département à la fréquentation des installations sportives
 - 11 298,17€ dans le cadre du dispositif lait et Fruit à l'école par France Agrimer

e. Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 749 670,19 €

Ils sont constitués par :

- Les revenus des loyers et charges perçus par la Ville pour 544 299,19 € ;
- Les redevances d'exploitation des marchés 20 371 € ;
- Les annulations de rattachement de charges non utilisés : 135 000 € ;
- Les produits exceptionnels : 50 000 €. Il s'agit des recettes exceptionnelles perçues par la Ville : les avoirs que

l'on ne peut pas déduire des factures car le montant de l'avoir est supérieur aux factures en cours, les remboursements des assurances sur le sinistre, les mandats annulés sur les exercices antérieurs, les éventuels encaissements sur les admissions en non valeurs.

1.1.2 **Les recettes financières** : 100 €

Elles concernent les dividendes issus des 153 parts sociales détenues par la Ville à la Caisse d'Epargne. (Chapitre 76).

1.2 **Les recettes d'ordre de fonctionnement** :

Elles s'élèvent à 28 000 € et concernent uniquement les écritures de reprise de subvention.

3. **L'autofinancement**

L'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement s'établit à 3 500 000 €. Son montant doit permettre a minima de couvrir le remboursement du capital qui s'élève à 2 897 000 €. Il contribue également au financement des projets d'investissement de la Ville afin de limiter le recours à l'emprunt.

Avec ce niveau d'autofinancement, la capacité de désendettement de la Ville s'établit à 8,9 ans.

CONCLUSION :

Malgré un contexte de plus en plus contraint et une conjoncture pleine d'incertitudes, la Ville parvient à garder son cap et à équilibrer le budget 2026.

Ce dernier s'inscrit dans l'épure des orientations budgétaires présentées au ROB. Il traduit l'atteinte d'un d'autofinancement suffisant permettant de couvrir le remboursement du capital et compatible avec les besoins de financement du programme d'investissement, ainsi qu'à l'atteinte d'un ratio de désendettement satisfaisant (en dessous de 10 ans).

La Ville parvient donc à préserver les équilibres financiers et à maîtriser les agrégats financiers sans augmenter les impôts afin de préserver les ménages.